

SCHWEIZERISCHE VERTRETUNG  
 REPRESENTATION SUISSE  
 in/à ACCRA

an	51	AM	AD	a/a
Datum:	15/		18/	9
Visa		F4		14
EDA	15 JAN. 1993			
Ref.	p. B. 73. Ghana. O.			

C O N F I D E N T I E L

DFAE - DP II

Copie a été envoyée à:

- DFAE - DP III (sans annexe)
- DFAE - Secrétariat politique (sans annexe)

Ihr Zeichen  
 Votre référence

Ihre Nachr. vom  
 Votre comm. du

Unser Zeichen  
 Notre référence

Datum  
 Date

350.0 s.d. - MO/hm 13.1.1993

**Gegenstand/Objet:**

**GHANA: LES ELECTIONS LEGISLATIVES DU  
 29 DECEMBRE 1992**

Boycottées comme on le sait par l'opposition, elles ont donné le résultat prévisible suivant:

National Democratic Congress, NCD:	189 sièges
National Convention Party, NCP:	8 sièges
Indépendants:	2 sièges
Egle Party:	1 siège
	-----
	200 sièges

Elles se sont déroulées dans le plus grand calme. Qualifiées de "Free and Fair" par le groupe d'observateurs dépêché par l'OUA, j'ai pour ma part quelques doutes à cet égard:

1. Le taux officiel de participation, 29%, implique que la quasi-totalité des électeurs qui avaient voté pour Rawlings en novembre seraient retournés aux urnes (le chef de l'Etat avait alors obtenu 58% des suffrages pour un taux de participation de 49%), ce qui ne correspond pas à mes propres observations (dans la dizaine de bureaux de vote que mon collaborateur et moi avons visités ce jour-là, la participation était généralement de 10 à 15%); de plus, le 29 décembre, nombreux étaient les citoyens retournés dans leur village pour les fêtes; ils n'ont pas voté, car l'électeur ne peut exercer ce droit que dans le bureau de vote où il est inscrit et il n'y a pas de vote par correspondance; enfin, l'intérêt suscité par un scrutin sans véritable enjeu était moindre que lors de la présidentielle.
2. Un candidat NCP, que je connais bien, battu par son concurrent NDC dans une circonscription d'Accra, m'a dit



avait les preuves de "ballot stuffing" par le NDC; son parti comptait sur 30 à 40 sièges au parlement, il n'en a obtenu que 8 pour cette raison. Cependant, le NCP ne contestera pas publiquement ces élections: le moment n'est pas opportun pour jeter le doute sur la solidité de l'"alliance progressiste" NDC-NCP-EGLE, qui a voté pour Rawlings à la présidentielle.

Le nouveau parlement a tenu sa session inaugurale le 7 janvier, l'une des cérémonies marquant l'avènement de la 4ème République, les autres étant la prestation de serment du président Rawlings et du vice-président K.N. Arkaah (NCP), ainsi qu'une réception au "Castle" le soir du même jour. Comme la nouvelle constitution stipule que le "Speaker" ne doit pas nécessairement être lui-même un MP, le parlement, à l'unanimité, a choisi pour ce poste Justice Daniel Annan, jusqu'ici membre du PNDC, ex-président de la commission nationale pour la démocratie et compagnon de longue date du chef de l'Etat.

Le 8 janvier, le parlement a élu sans difficultés ses 1er et 2ème "Deputy Speakers", en la personne de Dr. Mohammed Ibn Chambas (43 ans, NDC, MP - Bimbilla), qui doit donc renoncer à sa charge de vice-ministre des affaires étrangères, avocat (il avait sa propre étude à Detroit, USA), personnalité brillante sans doute promise à un avenir qui l'est plus encore, et de Dr. S.G. Arthur (NCP, MP - Aowin-Suaman), professeur à l'"University of Science and Technology" de Kumasi.

Le "Majority Leader" du parlement est J.H. Owusu-Acheampong (NDC, MP - Berekum), qui occupait jusqu'ici la fonction ministérielle de PNDC Regional Secretary de la région de Brong-Ahafo, le "Minority Leader" Dr. Owusu Agyekum (NCP, MP - Birim North).

Parmi les MP élus figurent en outre les ministres et vice-ministres suivants du PNDC: D.S. Boateng, Secretary for Mobilization and Social Welfare, Dr. Alex Ababio, Secretary for Education, Ato Quarshie, Acting Central Regional Secretary, J.E. Ekuban, Deputy-Secretary for Mobilization, K. Abaka-Quansah, Deputy-Secretary for Information, Dan Abodakpi, Deputy-Secretary for Trade and Tourism.

Le parlement compte au total 16 femmes.

Le parlement se réunira à nouveau en février.

L'AMBASSADEUR DE SUISSE

Pierre Monod

Annexe(s) : ment.